

REGIE ROCHON – LESNE

SYNDIC DE COPROPRIETE – GESTION LOCATIVE – TRANSACTION IMMOBILIERE – COURTIER EN ASSURANCE – EXPERTISE

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR UN DOSSIER DE LOCATION

Liste conforme au décret n° 2015-1437 du 5 novembre 2015 fixant la liste des pièces justificatives pouvant être demandées au candidat à la location et à sa caution

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR CHACUN DES CANDIDATS À LA LOCATION :

- Une pièce justificative d'identité en cours de validité, comportant la photographie du titulaire parmi les documents suivants :
 - Carte nationale d'identité française ou étrangère.
 - Passeport français ou étranger.
 - Permis de conduire français ou étranger.
 - Document justifiant du droit au séjour du candidat à la location étranger, notamment, carte de séjour temporaire, carte de résident, carte de ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

- Une seule pièce justificative de domicile parmi les documents suivants :
 - Trois dernières quittances de loyer ou, à défaut, attestation du précédent bailleur, ou de son mandataire, indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges.
 - Attestation d'élection de domicile établissant le lien avec un organisme agréé au titre de l'article L. 264-2 du code de l'action sociale et des familles.
 - Attestation sur l'honneur de l'hébergeant indiquant que le candidat à la location réside à son domicile.
 - Dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, titre de propriété de la résidence principale.

- Documents attestant des activités professionnelles parmi les documents suivants :
 - Contrat de travail ou de stage ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et, le cas échéant, la durée de la période d'essai.
 - L'extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois pour une entreprise commerciale.
 - L'extrait D 1 original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan.
 - La copie du certificat d'identification de l'INSEE, comportant les numéros d'identification, pour un travailleur indépendant.
 - La copie de la carte professionnelle pour une profession libérale.
 - Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels.
 - Carte d'étudiant ou certificat de scolarité pour l'année en cours.

- Documents attestant des ressources parmi les documents suivants :
 - Le dernier ou avant-dernier avis d'imposition ou de non-imposition et, lorsque tout ou partie des revenus perçus n'a pas été imposé en France mais dans un autre Etat ou territoire, le dernier ou avant-dernier avis d'imposition à l'impôt ou aux impôts qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet Etat ou territoire ou un document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet Etat ou territoire.
 - Trois derniers bulletins de salaires.
 - Justificatif de versement des indemnités de stage.
 - Les deux derniers bilans ou, à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un comptable pour les professions non salariées.
 - Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des trois derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur.
 - Attestation de simulation établie par l'organisme payeur ou simulation établie par le locataire relative aux aides au logement.
 - Avis d'attribution de bourse pour les étudiants boursiers.
 - Titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière.
 - Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers.

REGIE ROCHON - LESNE – 28 Quai Hippolyte Jaÿr – CP 313 – 69337 LYON Cedex 09
Téléphone : 04 78 83 50 86 – Télécopie : 04 78 64 11 82 – Email : contact@regie-rochon.fr – Web : www.regie-rochon.fr



SARL au Capital de 20.000 Euros – RCS Lyon B 964 506 562 00013 – Code APE 6832A – N° TVA Intracommunautaire : FR95964506562
N° ORIAS : 07023393 – Membre de l'Union des Syndicats de l'Immobilier (UNIS) – Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530-1 et L530-2 du code des assurances – Cartes professionnelles n° CPI 6901 2016 000 005 859 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de LYON – Garantie par la CEGC située 16, rue Hoche – Tour Kupka B – TSA 39999 – 92919 La Défense Cedex

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR CHACUN DES CAUTIONS :

- Pour les cautions personnes physiques, une pièce justificative d'identité en cours de validité, comportant la photographie du titulaire parmi les documents suivants :
 - Carte nationale d'identité française ou étrangère ;
 - Passeport français ou étranger ;
 - Permis de conduire français ou étranger ;

- Pour les cautions personnes morales les deux justificatifs suivants :
 - Extrait K bis original de moins de trois mois de la société ou les statuts ou toute autre pièce justifiant de l'existence légale de la personne, faisant apparaître le nom du responsable et l'adresse de l'organisme ainsi que la preuve qu'une déclaration a été effectuée auprès d'une administration, une juridiction ou un organisme professionnel.
 - Justificatif d'identité du représentant de la personne morale figurant sur l'extrait K bis ou les statuts.

- Une seule pièce justificative de domicile parmi les documents suivants :
 - Dernière quittance de loyer.
 - Facture d'eau, de gaz ou d'électricité de moins de trois mois.
 - Attestation d'assurance logement de moins de trois mois.
 - Dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, titre de propriété de la résidence principale.

- Documents attestant des activités professionnelles parmi les documents suivants :
 - Contrat de travail ou de stage ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et le cas échéant la durée de la période d'essai.
 - L'extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois pour une entreprise commerciale.
 - L'extrait D 1 original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan.
 - La copie du certificat d'identification de l'INSEE, comportant les numéros d'identification, pour un travailleur indépendant.
 - La copie de la carte professionnelle pour une profession libérale.
 - Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels.

- Documents attestant des ressources parmi les documents suivants :
 - Dernier avis d'imposition ou de non-imposition et, lorsque tout ou partie des revenus perçus n'a pas été imposé en France mais dans un autre Etat ou territoire, le dernier avis d'imposition à l'impôt ou aux impôts qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet Etat ou territoire ou un document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet Etat ou territoire.
 - Titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière.
 - Trois derniers bulletins de salaires.
 - Les deux derniers bilans ou, à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un comptable pour les professions non salariées.
 - Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des trois derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur.
 - Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers.

Nous vous informons que tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir imprimer la totalité de votre dossier et de venir nous le porter en nos bureaux ou de nous adresser l'ensemble des pièces par email, à l'adresse suivante : contact@regie-rochon.fr

Par ailleurs, nous vous précisons qu'en cas de signature d'un bail, il conviendra de nous fournir impérativement une attestation d'assurance habitation effective au jour de la prise d'effet du bail, sans quoi la remise des clefs ne pourra pas avoir lieu.

Le Service Location